

Membres de Danse à la Carte (DAC) Politique d'adhésion **2025-2026**

Le statut Membre DAC s'applique aux danseurs, chorégraphes, maîtres de ballet, répétiteurs, chorégraphes et artistes de cirque professionnels. Il y a trois types d'adhésion (vous devez adhérer à **l'un** des 3 points suivants):

1. ADHÉSION AUTOMATIQUE AU STATUT MEMBRE DAC

Pour adhérer automatiquement au statut Membre DAC, vous devez avoir **18 ans ou plus au moment de la demande** ET correspondre à **un seul** des points suivants:

- ★ Avoir été Membre DAC pour la saison 2024-2025;
- ★ Être un membre individuel professionnel (actif) du Regroupement québécois de la danse en tant qu'interprète, enseignant, chorégraphe, maître de ballet ou répétiteur;

Pièce justificative à fournir: lien vers votre page web de membre du RQD.

- ★ Travailler en tant que danseur professionnel pour une compagnie de danse ou de cirque professionnelle reconnue (telles que Bouge de là, BJM Danse, Cas Public, Cirque Éloize, Cirque du soleil, Compagnie Flak, Compagnie Marie Chouinard, Compagnie Virginie Brunelle, Ezdanza, Le Carré des Lombes, Les Grands Ballets Canadiens, Les 7 doigts de la main, PPS Danse, RUBBERBANDance Group, Sylvain Émard Danse, etc);

Pièce(s) justificative(s) à fournir : cv, lien vers votre page d'artiste sur le site web de la compagnie, contrat signé ou attestation de votre employeur.

2. ADHÉSION COMME ARTISTE INDÉPENDANT

Pour adhérer au statut Membre DAC comme artiste indépendant, vous devez avoir une expérience professionnelle pertinente (**un seul** de ces critères):

- ★ Dans le cas de l'INTERPRÈTE, avoir participé à au moins 8 représentations rémunérées et avoir cumulé au moins 300 heures de travail rémunérées, depuis les 2 dernières années.
- ★ Dans le cas du CHORÉGRAPHE, RÉPÉTITEUR ou MAÎTRE DE BALLET, être reconnu par ses pairs.

Pièce(s) justificative(s) à fournir: curriculum vitae, contrat(s) signé, attestation(s) de(s) l'employeur(s), lettre(s) d'obtention de bourses ou de prix, etc.

3. ADHÉSION POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS OU FUTURS DIPLÔMÉS

Pour adhérer au statut Membre DAC comme nouveau diplômé ou futur diplômé, vous devez:

- ★ Avoir gradué d'une école reconnue de danse ou de cirque professionnelle dans les 12 derniers mois ou être dans ses deux dernières années d'études inscrit à temps plein dans une école reconnue de danse ou de cirque professionnelle (telles que l'École supérieure de ballet du Québec, l'École de danse contemporaine de Montréal, l'École de danse de Québec, l'Université Concordia, l'Université du Québec à Montréal, The School of Toronto Dance Theater, The School of Dance, Ryerson University, Arts Umbrella, Canada's National Ballet School, Juilliard, etc.)

Pièce justificative à fournir: copie du diplôme ou lettre de l'institution attestant que le programme a été complété ou un document confirmant que vous êtes inscrit dans le programme à temps plein.